

# Espace TEST-AGRICOLE

un dispositif complet pour permettre le test d'activité en agriculture

## UN DISPOSITIF - 3 FONCTIONS



### FONCTION COUVEUSE

#### HÉBERGEMENT JURIDIQUE

C'est la mise à disposition d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne.

Les statuts des personnes en test sont variés. Le CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) est privilégié)

### FONCTION PÉPINIÈRE



#### MISE À DISPOSITION DES MOYENS DE PRODUCTION

Foncier, matériel, bâtiments....

Ils peuvent être la propriété de l'ETA, d'une collectivité, d'un agriculteur, d'une association, d'un établissement d'enseignement agricole....

### COORDINATION ET ANIMATION DU DISPOSITIF

Pour mener à bien ces missions, l'ETA est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et des partenariats.

### FONCTION ACCOMPAGNEMENT



#### SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

C'est la mise à disposition d'un dispositif d'accompagnement et de suivi multiforme, adapté aux besoins de la personne.

(appui projet, appui technique, accompagnement à la comptabilité, à la commercialisation, à la recherche de foncier...).

Réalisé avec les partenaires du dispositif, il s'appuie surtout sur des agriculteurs (tutorat...).

Pour en savoir plus : ces textes sont issus d'une plaquette réalisée par le RENETA, réseau national des Espaces-test agricoles ([www.reneta.fr](http://www.reneta.fr))